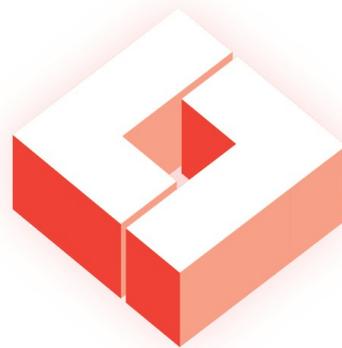


Syndicat National des Ingénieurs  
des Travaux Publics de l'État  
et des Collectivités Territoriales

Groupement fondé en 1855

**FORCE OUVRIÈRE**



## **CAP du 30 juin 2015**

### **DECLARATION PREALABLE**

***Liste d'aptitude-17% en 2 ans : la DRH  
solde la promotion de B en A ?  
Le SNITPECT-FO ne laissera pas brader la  
reconnaissance professionnelle !***

Monsieur le Président,

Depuis maintenant deux ans, l'histoire se répète et ce n'est pas faute d'avoir tiré la sonnette d'alarme !

À force de diminution du recrutement dans le corps des ITPE, c'est bien la promotion de B en A qui en pâtit !

Comment accepter seulement 45 promotions (liste d'aptitude et examen professionnel confondus), soit une baisse de 10 unités en à peine deux ans !! D'autant que le nombre de propositions pour la liste d'aptitude ne cesse de croître chaque année, ce à quoi il faut ajouter la nécessaire requalification de B+ en A, induite notamment par la suppression des emplois fonctionnels de chef de subdivision à la création du NES B, suppression que FO avait dénoncée en son temps !

Eh bien, le SNITPECT-FO ne l'accepte pas ! Et il vous demande de tout mettre en œuvre pour retrouver un flux de promotion à la hauteur de l'engagement des TSDD au service des missions de vos ministères, et à la hauteur de la dynamique de leurs parcours.

## **Une nécessaire augmentation des flux de recrutement et une révision du décret statutaire des ITPE**

Certes, l'administration a accordé une augmentation du nombre de recrutements par concours externe à l'ENTPE cette année. Un premier pas dont nous nous sommes félicités, mais un premier pas seulement !

Répondre aux besoins criants des services en compétences et retrouver un flux de promotion décent de B en A, cela passe par un renforcement des recrutements dans le corps des ITPE.

Nous attendons donc de nos ministres un engagement ferme et ambitieux dans le cadre du contrat d'objectifs 2016/2020 de l'ENTPE, clé de voûte de leur capacité à promouvoir la formation de leurs agents.

Ce sujet n'est pas non plus étranger à la réforme statutaire en faveur de laquelle nos ministres se sont engagées à l'occasion des chantiers issus des assises des métiers de l'ingénieur, et dont les conclusions tardent d'ailleurs à nous être présentées.

Une révision du décret statutaire des ITPE nécessaire pour pouvoir notamment modifier la clause de sauvegarde, ce qui permettrait dans un premier temps un dimensionnement suffisant pour retrouver un flux de promotions acceptable et dans un second temps la mise en œuvre du plan de requalification porté par l'administration !

Tout cela n'éteint pas notre demande maintes fois renouvelée de voir produite une étude d'impact sur la gestion du corps prenant en compte l'intégration des IAM ainsi que les chantiers de déprécarisation et de requalification !

Les résultats de cette étude devront conduire à des mesures statutaires (transitoires ou permanentes) pour éviter que ces intégrations ne conduisent à une dégradation des conditions de gestion de l'ensemble des ITPE.

## **Une meilleure répartition du nombre de places**

Force est de constater que le nombre de dossiers remontés dans le cadre de la liste d'aptitude croît chaque année, alors même que le nombre de places en sortie aurait tendance à diminuer.. un entonnoir qui s'élargit en entrée mais pas en sortie ! En outre, la disparition des emplois fonctionnels a stoppé le système de reconnaissance, de nombreux TSDD occupant des postes à forts enjeux ou responsabilités, ayant de fait pour principale perspective l'accès au corps des ITPE par la voie de la liste d'aptitude.

Cette augmentation du nombre de dossiers est également due à l'assouplissement des règles de concrétisation des promotions, les TSDD étant redevenus acteurs de leur parcours professionnel : ils n'ont plus à subir la peine de la liste de postes restreinte, ce dont le SNITPECT-FO se félicite. Mais la perspective de promotion est annihilée par le rétrécissement du col de l'entonnoir ...

Le SNITPECT-FO demande que le nombre de places offertes pour la promotion par voie de liste d'aptitude soit augmenté dès cette année, ce qui serait un premier signe en faveur de l'ensemble des TSDD, notamment ceux éligibles au plan de requalification.

## **Des règles de gestion à rappeler**

Malheureusement, nous avons pu constater une nouvelle fois que les harmonisateurs méconnaissent la charte de gestion, et peut-être au détriment d'autres bons dossiers.

Que dire de cet agent au Cerema, qui aurait largement pu prétendre à la promotion l'an dernier, mais faute d'avoir été remonté, a décidé cette année de finalement demander à partir à la retraite plus tôt qu'il ne le prévoyait ? Et cette année, il n'y aura certainement pas qu'un seul dossier non remonté pour cet établissement public qui exerce un filtre supplémentaire et semble vouloir se substituer, de même que ses directions, à notre CAP nationale.

Que dire de la DREAL Rhône-Alpes qui a inventé un système à points ... bien loin des critères de la charte de gestion et qui risque aujourd'hui de ne pas permettre de retenir les dossiers proposés ?

## Des parcours SI à piloter, valoriser et reconnaître

Nous avons pu examiner un certain nombre de dossiers dont les parcours se sont essentiellement déroulés dans le domaine des systèmes d'information (en SIDSIC, en DREAL, au CPII ou au SPSSI, voire à la DISIC). Ces parcours, parfois très opérationnels, concernent beaucoup d'agents touchés par les réorganisations, comme la mise en place des SIDSIC. Ces dossiers ont soit du mal à être reconnus par le comité de domaine, faute de rayonnement national, soit du mal à s'inscrire dans les exigences de notre charte de gestion alors même que les agents ont développé des compétences dont le caractère stratégique pour le ministère vient d'être reconnu par la ré-ouverture d'un cursus de formation initiale via l'ENTPE. Les services ont besoin de leurs compétences et connaissances et pourtant, faute de perspectives d'une légitime promotion dans le corps des ITPE, ces agents risquent de devoir opérer des choix professionnels conduisant à la perte de leur compétence ...

Alors même que l'importance du domaine des SI est aujourd'hui largement reconnue par d'autres ministères (notamment le ministère de l'Intérieur, qui vient de créer un nouveau corps d'ingénieurs des SI affiché comme ayant une vocation interministérielle), il devient urgent d'étendre l'expérimentation menée en administration centrale sur les parcours SI à l'ensemble des agents exerçant dans ces domaines, ne serait-ce que pour donner une meilleure visibilité des compétences détenues et permettre d'impulser une dynamique de parcours variés dans les missions liées aux SI, en interface avec l'exercice dans des domaines techniques de politiques de nos ministères.

Il en va de la capacité de notre administration d'offrir demain encore des parcours valorisants dans les SI pour ses corps ministériels !

Monsieur le président, en conclusion, je tiens à témoigner auprès de vous que chaque représentant du personnel repartira aujourd'hui de cette CAP avec le goût amer de n'avoir pu obtenir la promotion légitime d'un collègue TSDD dans le corps des ITPE. Il ne tient désormais qu'à vous de mettre en œuvre les solutions adéquates pour y remédier !

Je vous remercie.

Laurent JANVIER

Secrétaire Général du SNITPECT-FO